



Cahier des charges concours Multimédia GERPAC 2023

« Pharmacotechnie »

Date limite de candidature : 08/09/2023

Les prochaines journées européennes du GERPAC en octobre 2023 accueilleront la 2^{ème} édition du **concours Multimédia** de technologie hospitalière. Ce concours ouvert à toutes les équipes pharmaceutiques, a pour objectif de valoriser tout type de **Support multimédia (SMM)** illustrant un ou plusieurs aspects de la pharmacotechnie hospitalière.

Le SMM sera destiné à des professionnels de santé ou au grand public dans un but pédagogique ou informatif.

Seront considérés comme SMM, les supports permettant d'associer l'image, le texte, la voix... Ce seront donc des supports de type numérique linéaire ou non. Ces supports numériques pourront embarquer de la vidéo, des images, des animations, des documents... Le principe de ces supports est de ne pas être reproductible sur une simple feuille de papier.

En pratique

Le concours a pour objet de retenir les meilleurs SMM qui seront accessibles sur le site du GERPAC. Pendant le congrès, les congressistes auront la possibilité de sélectionner un SMM parmi ceux retenus par le conseil scientifique. Celui ayant reçu le plus de votes recevra le prix du public et sera présenté en séance plénière lors du congrès.

Objet du SMM

L'objectif de votre SMM sera d'illustrer une ou plusieurs pratiques de pharmacotechnie au travers de votre domaine d'expertise et de votre retour d'expérience. Il peut porter sur des aspects de formulation, de préparation ou de contrôle. Le SMM sera destiné à des professionnels de santé hospitaliers non uniquement pharmaceutiques ou à des patients. Il pourra avoir des objectifs techniques, pédagogiques, informatifs.

Recommandations aux auteurs des SMM

(D'après ESRA video guidelines – <http://esra.thevideocontest.org>)

- Présentez-vous dans l'introduction. N'oubliez pas votre équipe.
- Introduisez votre sujet. Présentez la ou les pratiques de pharmacotechnie concernées et l'objectif pédagogique de votre vidéo ou support.
- N'oubliez pas d'annoncer votre plan

- Prenez en compte la courbe d'attention de votre auditoire qui est à son maximum pendant les deux-trois premières minutes. Elle diminue ensuite avant de remonter un peu à la fin lors de votre conclusion. Les points les plus compliqués doivent ainsi être abordés au début.
- Soyez didactique. N'hésitez pas à recourir à des schémas présentant votre démarche, les étapes de l'activité faisant l'objet de votre présentation. Vous pouvez éventuellement superposer vos photos/vidéos avec ces schémas.
- Sous-titrez vos vidéos avec le texte (anglais et/ou français) reprenant les principales informations présentées à l'oral.
- Dans le cas d'une présentation mettant en avant une démarche avec une étape de réflexion, il est possible de marquer un temps d'arrêt et de poser une question à l'auditoire par exemple : Qu'auriez-vous fait ?
- N'oubliez pas de rendre flou tout élément pouvant permettre d'identifier un patient (étiquettes des préparations, fiche de fabrication nominative par ex) ou une marque de produit de santé.
- En cas d'enregistrement audio, apportez-y beaucoup de soin. Si l'enregistrement en live n'est pas satisfaisant, n'hésitez pas à doubler la bande son.
- Terminer votre vidéo ou support par les messages importants pour la pratique, y compris les points indispensables et les écueils à éviter.
- Vous pouvez indiquer votre nom, affiliation et votre adresse mail afin de faciliter des contacts ultérieurs.

Conditions de candidature

Tout membre de l'équipe pharmaceutique (pharmacien, interne, préparateur en pharmacie) exerçant dans un établissement de santé.

Le porteur du projet devra être adhérent au GERPAC.

Le porteur de projet devra avoir l'accord de diffusion du SMM pour toutes les personnes apparaissant dans le sujet ainsi que celui du chef de service le cas échéant (voir formulaire d'inscription annexe 1 et 2)

Calendrier

La soumission des projets devra se conformer à l'ensemble des critères définis infra et les demandes devront être adressées avant le **08/09/2023 minuit**.

Le Conseil Scientifique du GERPAC sélectionnera les meilleurs SMM qui seront mis en ligne sur le site du GERPAC. Le prix du meilleur SMM attribué par les congressistes sera annoncé lors du congrès, le SMM vainqueur sera présenté en conférence plénière.

Critères d'éligibilité

Le Conseil Scientifique sélectionnera les SMM sur la base des critères suivants :

- La mise en valeur de la pharmacotechnie à l'hôpital
- La conformité du SMM au règlement
- La qualité pédagogique des messages et leur efficacité au regard du thème choisi
- L'originalité du SMM
- La possibilité de transposition des messages, des techniques à d'autres équipes hospitalières

- La qualité graphique et sonore de la vidéo ainsi que l'esthétique générale du support

Tout SMM ne correspondant pas à l'objet du concours ou comportant un contenu jugé inadéquat ne sera pas éligible. Le SMM doit, avant envoi, être validée par le chef de service (signature et tampon sur le formulaire d'inscription annexe 1) et respecter le règlement intérieur de l'établissement. Toutes les personnes qui y figurent doivent avoir signées l'autorisation d'apparaître et de diffusion (annexe 2). Ces signatures sont sous la responsabilité du porteur du projet (attestation sur l'honneur sur papier libre).

Le SMM devra être enregistré sous format compatible avec les supports classiques :

- Support vidéo (mp4) et ne devra pas dépasser 6 minutes.
- Autres supports numériques en format compatible html

En cas de sélection par le Conseil Scientifique pour un SMM, les auteurs s'engagent à fournir une version anglaise du SMM.

Règlement du concours

Le formulaire d'inscription (annexe 1) identifie le porteur du projet (organisation, service, établissement) et recense l'ensemble des personnes ayant contribué à la réalisation du projet ainsi que les personnes apparaissant dans l'animation. Ce document précise l'objectif du SMM et les thématiques traitées. Il est signé par le porteur du projet et le chef de service le cas échéant.

Le porteur du projet doit être adhérent au GERPAC.

Chaque équipe pharmaceutique ne peut proposer qu'un seul SMM. Le contenu du SMM doit être une création originale du porteur du projet. Une déclaration sur l'honneur sur papier libre, atteste que le porteur du projet détient tous les droits nécessaires (droits d'auteur, droit à l'image, droits de propriété intellectuelle) pour ce support ou, éventuellement, pour son utilisation et qu'il accepte les termes concernant l'utilisation et la diffusion du SMM. Ne constituant pas un support commercial, le SMM ne doit pas faire la promotion d'un produit, d'un dispositif ou d'un équipement de production ou de contrôle.

Comment candidater ?

La participation à ce concours se fait par courriel par WeTransfer (<https://wetransfer.com>) aux adresses :

- Denis.brossard13@gmail.com (président du Conseil Scientifique)
- frederic.lagarce@univ-angers.fr (vice-président du Conseil Scientifique)

avec pour objet : « GERPAC23_SMM ».

Chaque dossier doit comporter :

- Le formulaire d'inscription entièrement renseigné, signé par le porteur du projet et le chef de service le cas échéant : tout formulaire incomplet ne sera pas retenu
- Le lien de téléchargement du SMM et le cas échéant le lien permettant de voir le support
- L'autorisation de diffusion signée par tous les participants du SMM
- La déclaration sur l'honneur établi par le porteur du projet sur les droits nécessaires (papier libre, cf supra)

Formulaire d'inscription Concours Multimédia



Je soussigné(e) : (porteur du projet)

Titre et fonction :

Exerçant dans le service de :

Adresse professionnelle :

Adresse courriel :

Téléphone professionnel :

Déclare participer au concours Multimédia GERPAC 2023, après avoir pris connaissance de son règlement.

Titre du SMM :

Objet du SMM :

.....

.....

.....

Personnes physiques ou morales ayant participé au SMM hors figurant :

.....

J'accepte que ce SMM soit mise en ligne sur le site du GERPAC.

J'atteste avoir obtenu l'autorisation de diffusion pour toutes les personnes apparaissant dans ce SMM et joints les attestations correspondantes. Je confirme qu'il s'agit d'un travail original n'ayant jamais fait l'objet d'une soumission à un congrès ou d'une diffusion sur internet.

Signature et date

Signature, tampon et date

Porteur du projet

Chef de service

Autorisation de filmage et de diffusion



La présente demande est destinée à recueillir le consentement et les autorisations nécessaires dans le cadre du projet spécifié ci-dessous, étant entendu que les objectifs de ce projet ont été préalablement expliqués.

Je soussigné (Nom et prénom) _____ autorise (le porteur du projet) :

- à me filmer, sans contrepartie de quelque nature que ce soit au sein de l'établissement (dénomination et adresse) dans le cadre du projet : (intitulé de la vidéo).....

- à utiliser, sans contrepartie de quelque nature que ce soit, les captations de mon image aux fins de soumission au concours Multimédia du GERPAC

- à diffuser, sans contrepartie de quelque nature que ce soit, les captations de mon image lors du congrès du GERPAC et sur le site internet du GERPAC.

Cette autorisation exclut toute autre utilisation de mon image, notamment dans un but commercial ou publicitaire.

Je reconnais avoir pris connaissance des informations ci-dessus et donne mon accord pour la fixation et l'utilisation de mon image et/ou de ma voix, dans le cadre exclusif du projet exposé ci-avant.

Fait àle.....

Signature précédée de la mention " lu et approuvé - bon pour accord " »

Fait en autant d'originaux que de signataires.